



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

LA PLACE DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES DANS L'ACTION ÉDUCATIVE DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

MARS 2024



DOCUMENT ÉLABORÉ
AVEC LE SOUTIEN DE
FÉDÉRATION PROMOTION
SANTÉ ET SON RÉSEAU
D'ASSOCIATIONS
RÉGIONALES



Dans le cadre de l'action éducative, les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) mobilisent quotidiennement les compétences psychosociales (CPS) des jeunes, parfois sans réellement connaître leur définition et leurs effets.

Transversales, elles sont en fil rouge tant dans l'approche globale de chaque jeune que dans les champs, notamment, de la promotion de la santé, la prévention des conduites addictives, l'insertion, les activités physiques et sportives, l'accès à la culture, la laïcité, la prévention de la radicalisation... Et ce, quelles que soient les modalités de prise en charge (milieu ouvert, insertion, hébergement, détention). Cette approche présente également des impacts bénéfiques sur les professionnels et leurs propres postures éducatives.

L'instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes et à sa feuille de route intersectorielle 2023-2027 à destination des acteurs de la protection de l'enfance et de la protection judiciaire de la jeunesse viennent renforcer l'intérêt que la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (ASE/PJJ) porte à cette thématique.

Ce document s'adresse à l'ensemble des professionnels de la PJJ. Il a pour vocation de présenter de manière synthétique les CPS, donner des repères clés, des ressources afin de favoriser le développement des CPS des jeunes suivis par la PJJ. Il pourra également nourrir les échanges et l'élaboration de nouvelles pistes de travail avec les partenaires (insertion, mission locale, éducation nationale, acteurs de la promotion de la santé, la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, ...) et faciliter ainsi une culture/une approche commune.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES : AMÉLIORER LES RELATIONS À SOI ET AUX AUTRES

Aptitudes de vie utiles au quotidien, les CPS favorisent le bien-être et les relations aux autres. C'est une composante essentielle de la promotion de la santé qui a toute sa place dans une démarche globale de réduction des inégalités sociales de santé.

LES COMPÉTENCES PSYCHOSOCIALES : 9 COMPÉTENCES RÉPARTIES EN 3 CATÉGORIES

Les compétences psychosociales

COGNITIVES



Avoir conscience de soi

Connaissance de soi
(forces et limites, buts, valeurs, discours interne...)

Savoir penser de façon critique
(biais, influences...)

Capacité d'auto-évaluation positive

Capacité d'attention à soi (ou pleine conscience)

Capacité de maîtrise de soi

Capacité à gérer ses impulsions

Capacité à atteindre ses buts
(définition, planification...)

Prendre des décisions constructives

Capacité à faire des choix responsables

Capacité à résoudre des problèmes de façon créative

ÉMOTIONNELLES



Avoir conscience de ses émotions et de son stress

Comprendre les émotions et le stress

Identifier ses émotions et son stress

Réguler ses émotions

Exprimer ses émotions de façon positive

Gérer ses émotions (notamment les émotions difficiles : colère, anxiété, tristesse...)

Gérer son stress

Réguler son stress au quotidien

Capacité à faire face (coping) en situation d'adversité

SOCIALES



Communiquer de façon constructive

Capacité d'écoute empathique

Communication efficace
(valorisation, formulations claires...)

Développer des relations constructives

Développer des liens sociaux (aller vers l'autre, entrer en relation, nouer des amitiés...)

Développer des attitudes et comportements prosociaux (acceptation, collaboration, coopération, entraide...)

Résoudre des difficultés

Savoir demander de l'aide

Capacité d'assertivité et de refus

Résoudre des conflits de façon constructive

LE DÉVELOPPEMENT DES CPS : UNE FINALITÉ ET UN MOYEN POUR TRAVAILLER AVEC LES JEUNES SUIVIS AU CIVIL ET AU PENAL

La valorisation des CPS dans l'action éducative produit un impact positif à court, moyen et long terme sur les comportements du jeune, sur sa capacité à mieux prendre en charge sa propre santé, son devenir. Cet impact s'observe au niveau de ses comportements favorables à sa santé ou de ses comportements à risque ainsi que sur sa réussite scolaire et professionnelle, la qualité de sa vie sociale et relationnelle, son image/estime de soi.



Les problématiques régulièrement rencontrées par les jeunes suivis par la PJJ :

- ▶ Une motivation fragile pouvant se caractériser par des comportements d'opposition (stratégies d'inertie ou d'hétéro-agressivité...), des difficultés à maintenir des efforts à long terme, des troubles de la motivation (manque de perspective temporelle, fatalisme, externalisation des difficultés) ;
- ▶ Des comportements de santé défavorables à la scolarité ou à l'insertion sociale et professionnelle (rythme de sommeil inadapté, consommations régulières de substances psychoactives, conduites à risque...), souvent symptomatiques de maux plus profonds ;
- ▶ Des discours ou posture de découragement, de renoncement, d'auto-dévalorisation ;
- ▶ Des difficultés à gérer le sentiment de frustration provoqué par le refus opposé à un désir exprimé ou la nécessité d'une réponse différée ;
- ▶ Une mauvaise connaissance de soi, de ses atouts et de ses limites ;
- ▶ Un parcours scolaire antérieur parsemé d'échecs ayant altéré l'estime de soi et la confiance en soi ;
- ▶ Le besoin ressenti de maintenir une place identifiée parmi des pairs déviants.



Les bénéfices du développement des CPS :

RÉDUIRE

les comportements à risque

tels que les comportements violents, les conduites addictives, les comportements sexuels à risque ;

ADOPTER

des comportements favorables à la santé globale en contribuant à prévenir la consommation de substances psychoactives (drogues illicites, tabac, alcool) ;

FAVORISER

la réussite scolaire, l'insertion et la réussite professionnelles ;

AMÉLIORER

le fonctionnement relationnel en construisant des relations saines et positives avec les autres ;

ACCROÎTRE

le bien-être individuel psychologique, physique et social.

LES POINTS CLÉS À LA PJJ

1

Trois dimensions qui interagissent :

- ▶ Les aptitudes individuelles ;
- ▶ Les postures professionnelles ;
- ▶ Les différents environnements et lieux de vie.

2

Une approche :

- ▶ Individuelle : entretiens, temps informels, activités organisées, accompagnement éducatif et judiciaire ;
- ▶ Collective : actes de la vie courante, activités éducatives, ateliers, formations, animations basées sur des outils pédagogiques, cadre méthodologique pour des interventions efficaces.

Le développement des CPS constitue un levier efficace pour une prise en charge globale du jeune soit en ciblant une ou plusieurs compétences, soit de façon transversale dans les activités tout au long du parcours du jeune.

3

Une organisation repérée :

- ▶ Un cadre organisationnel et un soutien hiérarchique aux différents niveaux institutionnels : directions interrégionales, directions territoriales, unités, établissements, services, secteur associatif habilité... ;
- ▶ Des instances pluriprofessionnelles dédiées : commission santé, groupe de travail, comité de pilotage, équipe projet... ;
- ▶ Une formalisation des démarches CPS au sein des projets de service, d'établissement... ;
- ▶ Des formations et un accompagnement à leur mise en œuvre ;
- ▶ Des modifications de posture des professionnels quant à la façon de percevoir et d'agir sur la santé.

QUI ?

Nous sommes tous acteurs du développement des CPS :

- ▶ **Jeunes ;**
- ▶ **Familles ;**
- ▶ **Professionnels de la justice :** éducateur, psychologue, assistant de service social, infirmier, enseignant, maître de maison, cuisinier, professeur technique, agent technique, agent administratif, veilleur de nuit, directeur de services, responsable d'unité, tous les agents des directions territoriales, directions interrégionales, de l'administration centrale, les agents de l'administration pénitentiaire, les magistrats... ;
- ▶ **Partenaires :** associations régionales Promotion Santé, éducation nationale, missions locales, maisons des adolescents, points d'information jeunesse, points accueil écoute jeunes, consultations jeunes consommateurs, acteurs de l'activité physique et sportive, unités sanitaires en établissements pénitentiaires...

OÙ ?

- ▶ Milieu ouvert ;
- ▶ Insertion ;
- ▶ Domicile familial ;
- ▶ Hébergement collectif / hébergement diversifié ;
- ▶ Centre éducatif renforcé ;
- ▶ Centre éducatif fermé ;
- ▶ Détention.

QUAND ? COMMENT ?

- ▶ **À toutes les étapes/activités d'accompagnement et du parcours éducatif et judiciaire :** entretiens avec le jeune et/ou son entourage familial, préparation et accompagnement aux audiences, élaboration et évaluation du projet d'accompagnement éducatif, mise en œuvre des outils de suivi et de continuité des parcours, activités pré-professionnelles d'insertion, activités physiques, sportives, culturelles, d'insertion... Tous ces temps sont autant de possibilités ouvertes pour travailler les CPS, une ou plusieurs CPS pouvant être plus particulièrement ciblées.
- ▶ **Par la construction d'ateliers structurés** pour le renforcement des CPS² répondant à des critères d'efficacité³ : une intervention structurée et focalisée avec des intervenants formés aux CPS, un contenu fondé sur des connaissances scientifiques et expérientielles, des ateliers intensifs inscrits dans la durée (au moins 10h), la mobilisation de supports formels, une pédagogie active et expérientielle.
- ▶ **Pendant les temps informels :** moments de détente, repas partagés, discussions avec les jeunes, trajets...

2. Il existe des programmes « validés » principalement destinés au milieu scolaire (Unplugged, Good Behavior Game...). Il est possible de s'en inspirer en prenant en compte du contexte de la PJJ. Dans le cadre contraint de la prise en charge judiciaire, la temporalité est parfois réduite. Ainsi, sans pouvoir atteindre les conditions optimales de déploiement d'un programme CPS structuré, ces critères d'efficacité offrent des repères pour un projet global de renforcement des CPS des mineurs.

3. Lamboy B., Arwidson P., du Roscoät E., Fréry N., Lecrique JM., Shankland R., Tessier D., Williamson MO., Les CPS : état des connaissances scientifiques et théoriques, Santé publique France, 2022, p 135

LE RENFORCEMENT DES CPS DES JEUNES SUIVIS À LA PJJ AU CŒUR DU PARCOURS ÉDUCATIF

Les CPS peuvent être renforcées tout au long du parcours de prise en charge du jeune à la PJJ dans le cadre de relations individualisées faites de confiance réciproque entre le jeune et les professionnels ou les autres personnes qui l'entourent.

Comment mobiliser les CPS, selon les objectifs éducatifs, en s'appuyant sur des outils existants ainsi qu'en prenant en compte la temporalité de la prise en charge judiciaire, le fonctionnement des différentes structures et les spécificités des jeunes suivis par la PJJ ?

MOMENT-CLÉ Phase d'accueil et d'élaboration du projet individualisé



Rendre le processus d'accueil respectueux du bien-être des jeunes, des familles et des professionnels.

Encourager le jeune et la famille à participer, à verbaliser leurs besoins et à être acteurs de la prise en charge éducative.



Connaissance de soi : reconnaître ses besoins, ses ressources, ses limites en matière de santé, de scolarité/formation, de logement ou d'exercice de sa citoyenneté, culture, sport, etc.

Communication : verbaliser ses besoins et attentes par rapport à la prise en charge.

Esprit critique : analyser son rapport aux vécus individuels, familiaux, etc.

Prise de décision en s'impliquant dans les objectifs du DIPC.



Document individuel de prise en charge (DIPC)

Les clés de l'audience (créé par la DIRPJJ Grand-Ouest)

[Le blason / La fleur des besoins / Mes qualités - mes compétences / Une réalisation personnelle](#) : fiches extraites du cartable des CPS réalisé par Promotion Santé Pays de la Loire

[Les cartes des besoins](#) : fiches extraites de la boîte à outils CPS, créée par Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine

[L'arbre des ressources](#) (Psycom)

Légende



Finalité de l'intervention éducative (à cette étape du parcours, ou de manière récurrente)



CPS mobilisées par le jeune



Outils à disposition des professionnels

MOMENT-CLÉ

Temps d'entretien individuel



Rendre compte des observations et de la progression du jeune pour donner du sens ; planifier des actions à réaliser (projets, activités).

Renforcer le sentiment d'auto-efficacité du jeune en l'invitant à se questionner sur sa situation, sur ce qu'il a réalisé, pensé ou ressenti, et à analyser sa progression.



Gestion des émotions : avoir conscience de ses émotions, anticiper une situation éprouvante, exprimer ses ressentis, gérer son stress.

Auto-évaluation : s'auto-observer, se décrire.

Pensée critique, créative : porter un jugement sur son comportement, ses réalisations, mesurer le décalage entre une situation idéalisée et la réalité, imaginer des solutions à une situation personnelle problématique.



"[Des Marches Majeur\(e\)s](#)" (créé par la DIR Centre-Est en collaboration avec l'Ireps Auvergne-Rhône-Alpes (ARA))

"[Comète](#)" (créé par le CRES PACA)

[Carte des forces](#) (CRIPS)

MOMENT-CLÉ

Temps en activité collective



Encourager la collaboration et le vivre ensemble autour de situations du quotidien, ou de situations sportives, culturelles, liées à la santé, l'insertion...

Faire émerger une conscience collective autour de valeurs citoyennes.



Interactions sociales : communiquer de façon constructive et respectueuse, développer des liens sociaux, valoriser l'autre, s'entraider.

Régulation de ses émotions : adapter un comportement respectueux dans les activités, mettre des mots en situation de désaccord avec le collectif.

Capacité à faire face aux situations de vie présentes / futures (stratégies de coping⁴).



[Devine-moi si tu peux](#) / DIR Grand Ouest et Promotion Santé Pays de la Loire

Planète VASI (Voyage vers la Vie Affective, la Sexualité et l'Intimité), créée par la DIR Grand Ouest avec l'expertise de Promotion Santé Normandie ; en cours de finalisation

[Dispositif "TAC"](#) (Tabac, alcool, cannabis) par la DIRPJJ Grand-Ouest en partenariat avec Liberté Couleurs

[Feelings Addictions](#) en partenariat avec la DIRPJJ Sud-Ouest, l'Association Addictions France et Promotion Santé Nouvelle-Aquitaine

[Moitoinous](#), réalisé par Promotion Santé Normandie et l'Institut départemental de l'enfance, de la famille et du handicap pour l'insertion (IDEFHI)

Cartable des CPS par Promotion Santé Pays de la Loire : [À la recherche de nos qualités](#) ; [Je me sens... quand](#) ; [Le ton de la voix](#) ; [Et si on se parlait autrement ?](#) ; Fiches activités [Avoir conscience de soi](#) / [Savoir gérer ses émotions](#) / [Savoir communiquer efficacement](#)

4. Coping : s'ajuster aux situations stressantes et mettre en place une réponse pour y faire face.

MOMENT-CLÉ
**Evaluation,
bilan du parcours
et orientation
du jeune**



Faire un état des lieux du parcours.

Accompagner le jeune dans son orientation et le soutenir dans l'élaboration de son projet.



Esprit critique : objectiver les effets de la prise en charge.

Décisions constructives : connaître ses forces et limites, penser de façon critique, faire des choix responsables, prendre soin de soi, résoudre des problèmes.



Référentiel d'évaluation de la situation du jeune

Livret de parcours

Fiche Mon parcours, mes démarches



À titre d'exemples, des contextes de prises en charge
pour le renforcement des CPS :

- ▶ L'approche du rapport à la victime **par la prise de conscience de ses actes et la prise en considération du dommage subi** par cette dernière par le développement de l'empathie, de façon individuelle ou au sein de collectif (justice restaurative...) mobilise les CPS ;
- ▶ Dans le cadre de la gestion de la vie courante au sein des établissements et services de la PJJ, le soutien de la **capacité d'adaptation** des jeunes à leur nouveau lieu de vie permettra aux jeunes de mobiliser cette capacité dans d'autres contextes, contribuant à renforcer leurs compétences relationnelles et sociales ;
- ▶ L'appui à la réalisation des démarches administratives, à la gestion du budget et/ ou à l'accès et la sollicitation des aides à caractère social, favorise **l'autonomisation** des jeunes et de leurs familles avec la **prise de décisions constructives**. In fine, cela impacte les compétences émotionnelles (gestion du stress...), cognitives (résolution de problèmes...);
- ▶ La mise en place des activités et des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des jeunes permet de développer l'autonomisation et **le pouvoir d'agir** (empowerment) des jeunes pour acquérir un meilleur contrôle sur leur santé et développer une capacité de réflexion autour de la nécessité de « prendre soin de soi » ;
- ▶ Dans le déploiement d'une pédagogie active et expérientielle, et de la préparation des jeunes à la suite de leur **parcours scolaire et professionnel**, diverses CPS peuvent être renforcées, telles que la capacité à communiquer de façon constructive ou encore la capacité à résoudre des difficultés. Ces capacités seront particulièrement utiles aux jeunes pour passer un examen ou décrocher un emploi.

LA MOBILISATION DES CPS DES PROFESSIONNELS AU COURS DE L'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF

Les professionnels accompagnent les jeunes dans le but de **conscientiser leurs évolutions et apprentissages**. En mobilisant leurs propres CPS, ils agissent sur les déterminants de santé présents dans la vie quotidienne (alimentation, activité physique, conduites addictives, vie affective et relationnelle, environnement de vie ...). Les professionnels mobilisent leurs CPS et renforcent **celles des jeunes quotidiennement dans le cadre de l'action éducative** parfois sans les identifier.

Le développement des CPS des professionnels et des jeunes s'inscrit ainsi dans un lien de réciprocité, au cœur de la relation éducative.

L'adoption d'une communication efficace permet d'éviter les postures et expressions verbales blessantes (manque d'attention, rejet, ironie, moquerie, agressivité, grossièreté...) et de recourir davantage à des attitudes et terminologies soutenant et encourageant (attention, valorisation, encouragements, gestes chaleureux...). Elle s'appuie sur une écoute de qualité (notamment l'écoute empathique, voir ci-dessus), des formulations claires et la capacité à exprimer ses émotions de façon adaptée. En situation de désaccord, elle passe par la capacité à formuler et recevoir des critiques.

Quel que soit le milieu d'intervention (hébergement, milieu ouvert, insertion, détention), les CPS sont mobilisées. Ce sont principalement les actions structurées pour le renforcement des CPS qui doivent être adaptées à chaque milieu.

Le soutien à **la formation des professionnels** sur les CPS, la co-construction des actions de façon pluriprofessionnelle, le travail sur les environnements de vie favorables sont des leviers impactant l'action éducative et les postures professionnelles.

DES FORMATIONS

POUR AMELIORER SES CONNAISSANCES SUR LES CPS

La formation permet de conscientiser les CPS qui sont au travail dans la mission éducative, de les identifier dans l'accompagnement des jeunes ainsi que leur impact.

Pour se former aux CPS :

- ▶ Des formations généralistes sur les CPS : ce qu'elles sont, à quoi elles servent, comment les utiliser ;
- ▶ Des formations ciblées sur une ou deux CPS spécifiques (gestion des émotions, créativité, communication...);
- ▶ Des formations à l'utilisation d'outils pour développer les CPS ;
- ▶ Des formations sur les postures professionnelles à adopter face aux publics.

Où se former aux CPS :

- ▶ L'école nationale de protection judiciaire de la jeunesse et ses pôles territoriaux de formation proposent à la fois des formations généralistes à destination des professionnels de la PJJ en formation statutaire ou continue, et plus spécifiques pour les formateurs des membres du groupe technique thématique « santé et promotion santé » de l'ENPJJ ;
- ▶ Les associations régionales de Fédération Promotion Santé proposent des formations continues par thématique (alimentation, vie relationnelle, affective et sexuelle...), par type de population (enfants, jeunes, adultes à besoins spécifiques...) ou par milieu de vie (scolaire, médico-social, PJJ...), souvent en partenariat avec d'autres acteurs locaux ;
- ▶ Le centre national de formation de la fonction publique territoriale (CNFPT) ouvre également des formations sur cette thématique.

LES RESSOURCES EN LIGNE

- Santé publique France :
[Compétences psychosociales](#)



- Site ressource national sur les CPS : [Sirena CPS](#)



- [Les Récits d'expériences inspirantes en matière de développement des CPS de PromoSanté Ile-de-France](#)
- [Le cartable des compétences psychosociales de l'Ireps Pays de la Loire](#)
- [La boîte à outils des CPS de l'Ireps Nouvelle-Aquitaine](#)
- Les référentiels et supports d'animation pour mettre en place des actions CPS sur les thèmes des conduites addictives, de la santé sexuelle et de la nutrition – [Promotion Santé Normandie](#)
- Les fiches de capitalisation des expériences sur les compétences psychosociales – [Portail CAPS des savoirs expérientiels](#)
- « [Savoirs d'intervention](#) » procure des idées de stratégies et de leviers efficaces pour construire les projets, sur la base de savoirs scientifiques et d'expériences de terrain - Ireps Auvergne Rhône Alpes
- [Pass' Santé jeunes Bourgogne-Franche-Comté](#), créé par Promotion Santé Bourgogne-Franche-Comté



Extrait : *l'instanté, l'actualité de la santé et de la promotion de la santé à portée de main*, DIR Grand Centre, octobre 2023

LES ACTEURS MOBILISABLES

- ▶ Les conseillers techniques santé en direction interrégionale et les conseillers techniques en promotion de la santé en direction territoriale ;
- ▶ Les professionnels de la PJJ sensibilisés et formés aux CPS ;
- ▶ Les acteurs institutionnels : agences régionales de santé et leurs délégations départementales, éducation nationale, caisses primaires d'assurance maladie... ;
- ▶ Les experts : Fédération Promotion Santé et son réseau⁵ (associations régionales Promotion Santé et structures adhérentes), Santé publique France, ainsi que d'autres associations (PRISME...).

TEXTES ET DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- ▶ Instruction interministérielle n°2022/131 du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes - 2022-2037 ;
- ▶ Feuille de route intersectorielle 2023-2027 pour le développement des CPS chez les enfants protégés (ASE/PJJ) ;
- ▶ Orientations nationales PJJ promotrice de santé 2023-2027 ;
- ▶ Classification des CPS par l'Organisation mondiale de la santé (1993, 2001) ;
- ▶ Développement des compétences psychosociales des enfants et des jeunes : un référentiel pour favoriser un déploiement national, Santé publique France, 2021 ;
- ▶ Les compétences psychosociales : état des connaissances scientifiques et théoriques Santé publique France, 2022 ;
- ▶ Les compétences psychosociales – l'essentiel à savoir, Santé publique France, 2023.

5. Disposent d'une expertise spécifique sur l'accompagnement méthodologique, l'intervention auprès des professionnels, la mise à disposition d'outils pédagogiques, de documentation ou d'information, au sein des centres de ressources documentaires.

MARS 2024